esch.lu

Exercice **2024**

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 **titre n°1**

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2020 à 2024

au montant de EUR ---- 1185,40 € **-----**
(en toutes lettres) mille cent quatre-vingt-cinq virgule quarante euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 7 janvier 2025

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2020 à 2024 a été arrêté à la somme de mille cent quatre-vingt-cinq virgule quarante euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du .....

Le collège des bourgmestre et échevins,

No .....

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de) mille cent quatre-vingt-cinq virgule quarante euros

Esch-sur-Alzette, le .....

Le conseil communal,

Le président, **Le secrétaire,**

No .....

Vu et .....

....

Ville d'Esch-sur-Alzette
Hôtel de Ville B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Marc MEYSEMBOURG
Régie des services d'approvisionnement – service administration et commercial
T (+352) 2754 4540
marc.meysembourg@villeesch.lu